

GROUPE DES ÉLUS « PAVILLY DEMAIN »

Objectif 4^{ème} fleur ?

Malgré un été marqué par une sécheresse importante et deux périodes de canicule, le fleurissement de notre commune est superbe cette année. Il faut féliciter le personnel communal en charge de ce fleurissement pour la réussite des mélanges de couleurs et de variétés de plantes dans les jardinières qui ornent la ville et une mention toute particulière pour le magnifique rond-point de la rue de Freckenhorst. Ce résultat est avant tout la réussite des employés des services techniques qui ont accepté d'adapter leurs horaires aux contraintes climatiques afin d'assurer deux arrosages quotidiens (un très tôt le matin et un en soirée). Souhaitons qu'ils soient justement récompensés pour ce résultat qui est avant tout le fruit de leur travail. Reste maintenant à travailler le sujet de la récupération d'eau de pluie pour permettre un arrosage à moindre coût pour les finances communales !

Objectif 2020 ?

La fête nationale a été célébrée comme chaque année avec une retraite aux flambeaux suivie d'un bal public le 13 Juillet et un feu d'artifice précédé d'un spectacle pour le 14. On ne peut que regretter que les deux communes de Pavilly et Barentin qui partagent déjà tant de sujets en commun ne réussissent pas à se coordonner et proposent le même programme sur les mêmes journées plutôt que d'alterner et faire ainsi profiter leurs habitants des deux feux d'artifice. La communication pourtant très développée pour les uns peut encore être optimisée. Donnons comme objectif à nos élus et leur service communication l'objectif d'échanger sur leur programme de festivités pour 2020 !

Communication encore !

Depuis la fin de ce mois d'Août vous ne pouvez ignorer que la ville de Pavilly va se doter d'un parc urbain. Deux grands panneaux ornent l'avenue des Sources pour informer de ce projet. Un peu curieux tout de même qu'un tel affichage ait été fait avec autant de précipitation tout de même ! En effet ce projet n'a pas été présenté au conseil municipal et n'a pas été validé par ce dernier. Le coût financier est probablement connu de quelques élus et le phasage dans la réalisation n'est pas indiqué. En effet ce projet a été annoncé en plusieurs phases lors de la demande de subvention. Non, vous n'aurez pas un parc urbain complètement achevé pour la fin de cette année et rien ne nous est précisé sur les équipements réellement réalisés en première phase. De plus, il faut aussi se poser la question de la réalisation du projet de logements voisins et des conséquences en termes de délai qu'il peut entraîner sur la complète réalisation de ce parc.

Pour le groupe Pavilly Demain

Patrick DOUILLET – Michèle DEMARES – Emile ONNIENT – Daniel RENDU

GROUPE MAJORITAIRE « PAVILLY ENERGIE »

Du devoir de mémoire en cette année de commémoration...

Le devoir de mémoire est le devoir de se souvenir des souffrances subies dans le passé par certaines catégories de la population ou encore par certaines populations. Il est donc indispensable de ne pas oublier. Le passé pourrait prendre la forme d'un devoir, c'est-à-dire comme une évidence dans le monde présent. Nous pourrions penser que le passé est un temps révolu et que seul le présent a une réelle importance car nous vivons dans l'instant présent. Nous pourrions donc concevoir que se souvenir du passé est une forme d'attachement à un temps dans lequel nous ne sommes plus et que nous n'avons plus aucune emprise sur ce passé. L'oubli signifie ne pas se souvenir, ne pas se rappeler, c'est un effacement.

Nous devons mentionner les génocides tels que la Shoah pour empêcher que cela ne se perpétue. Il faut parler des camps d'extermination pour éviter que cela ne se reproduise, un travail sur la mémoire est essentiel pour tous les citoyens et futurs citoyens. Depuis ce génocide, d'autres ont eu lieu comme au Rwanda en 1994. Malgré cet entretien de la mémoire et cet essai d'obtenir un monde sans atrocités, certains faits se reproduisent encore et montrent ce que certains êtres humains peuvent encore infliger de nos jours. De la même manière, il faut se souvenir de ces soldats qui, au détriment de leur vie, sont venus combattre et mourir sur notre territoire pour nous libérer du joug nazi.

Le devoir de mémoire peut donner lieu et s'exercer de différentes façons :

Les cérémonies commémoratives, qui sont l'occasion d'honorer la mémoire des combattants et des victimes de guerre. Elles sont un outil important de transmission de la mémoire aux jeunes générations. Les lieux de mémoire participent aussi à ce devoir, tel le mémorial de la Shoah à Paris, consacré à l'histoire juive durant la seconde guerre mondiale. Les témoignages tels que le Journal d'Anne Frank nous informent des événements de ce conflit meurtrier. Les expositions sont aussi présentes pour transmettre et préserver ces faits.

Le devoir de mémoire peut aussi prendre la forme de textes de loi définissant le crime contre l'humanité. Ce devoir s'exprime aussi dans les programmes d'enseignement où les jeunes apprennent les événements de cette guerre.

Nous pouvons alors nous apercevoir que le devoir de mémoire est énormément présent afin d'échapper au renouvellement des faits atroces qui traversent nos siècles.

Pour la liste « Pavilly Energie »
Stéphane REMOUSSIN